Note importante aux membres du Club disputant des finales à MERIGNAC ou à PARIS.

Votre équipe (ou paire) va participer à une finale se déroulant à Mérignac ou à Paris, et nous nous en réjouissons.

Chaque année, en fonction des résultats financiers, le Conseil d'Administration du Club décide ou non de procéder à un remboursement partiel des dépenses occasionnées par ce(s) déplacement (s).

Des contraintes administratives (notamment sociales) ne permettent d'indemniser que sur présentation de pièces se rapportant à l'événement. En conséquence, vous voudrez bien recommander à chaque membre de l'équipe ayant effectué le déplacement de **conserver** ces documents (notes d'hôtel, restaurant, billets de train / avion, péage, etc.).

Pour la saison passée, certaines indemnisations auront exceptionnellement été effectuées sans justificatifs. Il n'en sera pas de même pour la nouvelle année bridgesque.

Par ailleurs, par décision du CA du Club, il a été décidé que seront indemnisés **uniquement** les joueurs adhérents ou sympathisants **renouvelant** leur cotisation et qui auront participé à **un minimum** de 25 tournois de régularité au cours de l'année écoulée.

Ces compétitions terminées, vous voudrez bien nous retourner cette présente note accompagnée des pièces justificatives.

Merci de votre compréhension.

Amicalement.

Pour le CA du Club

Michel Téchené

Nom	Prénom	Compétition	Mániana	D :	
	Trenom	Competition	Mérignac	Paris	
			-		

Signature capitaine: